

Assemblée générale ordinaire CDTE47 Année 2020



CDTE 47

997A, Avenue du docteur Jean Bru

47000 Agen

Assemblée générale ordinaire du 01/02/2021 par visioconférence.

L'Assemblée générale ordinaire du **01/02/21** a été convoquée à la suite d'une décision du comité directeur en date du **21/12/2020**. La réunion en Assemblée générale a eu lieu en visioconférence.

L'ordre du jour de cette Assemblée générale a été précisé dans les convocations envoyées aux membres actifs le **29/12/2020** et les documents soumis au vote ont été envoyés par mail, le vote se fait de manière électronique. La date de clôture des votes est le 31/01/2021 à minuit.

Il a été établi une feuille d'émargement électronique; signée par les membres représentant les groupements affiliés ou agréés, ayant délivré au moins une licence FFE fléchée Tourisme équestre.

L'Assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si le quart des membres a voté ou si le quart des voix selon le barème est exprimé.

Au cas où le quorum n'est pas atteint une nouvelle Assemblée générale aura lieu le 8/02/2021. Les voix exprimées au titre de la première Assemblée restent valables pour la seconde qui peut alors délibérer quel que soit le nombre de voix détenues.

Ouverture de l'Assemblée Générale par MERIDA SALVADOR PRESIDENT DU CDTE47.

Ordre du jour :

- Rapport moral et quitus,
- Rapport financiers et quitus,
- Budget prévisionnel,
- Questions diverses,

Assemblée générale ordinaire CDTE47 Année 2020

Point n°1 : Rapport moral et quitus

Vote du PV de l'assemblée générale 2019 dont vous avez pu prendre connaissance sur notre site internet <https://cdte47.ffe.com/> rubrique infos CDTE47/Compte-rendu ou par mail.

Le rapport moral et le quitus sont :?.

Situation sanitaire, maltraitance animale:

Nous sommes confronté à une crise sanitaire sans précédent, tous le monde est touché directement ou indirectement par les effets de la COVID 19 aussi bien physiquement qu'économiquement.

Fermeture des établissements recevant du public, interdiction de rassemblement, confinement de la population...

Les professionnels du cheval ont subi des pertes très importantes de leurs chiffres d'affaires jusqu'à 80% au mois d'Avril. Et particulièrement le secteur du tourisme équestre.

L'embellie de l'été n'a pas duré avec un reconfinement fin octobre.

La FFE a représenté la filière équine dans les négociations avec le gouvernement, vous trouverez toutes les informations utiles sur :

: <https://www.ffe.com/Crise-sanitaire>.

Le CDTE47 a participé aux opérations locales menées en partenariat avec le CDE47 :

- Distribution de gel hydro-alcoolique pour les clubs,
- Campagne de presse dans les journaux du Lot-et-Garonne

A cette crise du COVID, s'est rajoutée une seconde plaie portant sur les chevaux mutilés.

Les services du ministère de l'Agriculture ont relevé, depuis le début de l'année 2020, «*une trentaine de cas [de mutilations] sur une vingtaine de départements*».

Nous sommes 804 propriétaires, éleveurs, centres équestres répertoriés en Lot-et-Garonne, nous devons tous rester vigilants et appliquer toutes les [préconisations](#) émises par la gendarmerie (N° d'appel = 17).

La cruauté envers les animaux est un délit assimilé à un crime.

La conduite à tenir en cas de situation anormale: appeler le 17, collecter un maximum d'informations (plaques d'immatriculation des véhicules, photos avec le portable).

La FFE s'est portée partie civile auprès des propriétaires.

Les unités territoriales et nationales de la gendarmerie sont mobilisées face aux actes de mutilation envers les chevaux, n'hésitez pas à contacter votre

Assemblée générale ordinaire CDTE47 Année 2020

gendarmerie. Les gendarmes proposent également d'inscrire les propriétaires dans un registre de « professions menacées », afin qu'ils soient identifiés dès qu'ils composent le 17.

Bilan du 2/12/20

Depuis le début de l'année, la gendarmerie a constaté 499 faits d'actes de cruauté ou de décès d'équidés :

- 81 sont formellement d'origine humaine.
- 65 font l'objet d'investigations complémentaires ou demeurent douteux.
- 353 sont écartés du phénomène en raison de causes naturelles.

La gendarmerie ne peut pas communiquer sur les enquêtes mais assure qu'elle reste fortement mobilisée sur ce phénomène tant au niveau des actions de prévention que sur le volet investigations.

Les détenteurs d'équidés sont invités à utiliser le [numéro vert 0800 73 89 08](tel:0800738908) qui vient d'être mis en place pour répondre à leurs interrogations.

Voilà pour les mauvaises nouvelles, pour les bonnes :

Licences tourisme équestre :

En 2020 nous avons compté 666 licenciés TE contre 658 en 2019, soit une augmentation de 1,21%. Les femmes sont majoritaire 71% ainsi que les plus de 30 ans 55%. Nous comptons 23 clubs affiliés (qui ont plus de 5 licences TE) soit une augmentation de 9,5% par rapport à l'an dernier. Je remercie tous les licenciés qui font le choix de prendre le fléchage TE. Je rappelle l'importance d'avoir des licenciés pour notre comité ; outre le fait que les subventions sont attribuées en fonction des licenciés, c'est en étant nombreux que nous pouvons nous faire entendre dans les réunions et commissions relatives aux usagers des chemins de randonnées. Si nous voulons que ceux-ci continuent à être accessibles aux cavaliers, nous nous devons de peser dans toutes les décisions sur leur partage. On remarque cependant qu'un grand nombre de cavaliers d'endurance font le choix de prendre des licences cheval ou poney, bien que leur intérêt, comme celui des cavaliers randonneurs, soit la libre circulation des équestres sur l'ensemble du réseau des sentiers de randonnées. Bien sûr dans le respect et le partage avec tous les usagers.

Etre nombreux nous permet de peser aussi dans les décisions des instances fédérales qui ont trop tendance à négliger les minorités.

Communication :

Un site internet <https://cdte47.ffe.com/> de plus en plus fréquenté avec un petit mois en avril 3753 vues et un record en juillet 5721 vues, on note une baisse par rapport à 2019 liée à la baisse de nos activités. Pensez à travailler vos flyers,

Assemblée générale ordinaire CDTE47 Année 2020

faire des articles, mettre des photos et vidéos pour communiquer sur vos associations et structures.

Une chaîne [Youtube](#) :

[Une page FB](#) avec 1327 amis que des cavaliers soit +47% par rapport à 2010.

Un compte Instagram [#cdte47](#)

Pour les professionnels du TE une brochure régionale pour les salons randonnées et séjours équestres et une brochure TE en NA.

Pour créer vos flyers, je vous conseille : <https://www.canva.com/>

Le projet d'initiative citoyenne de 47 :

Nous avons déposé un projet de créations de haltes pour les randonneurs en Lot-et-Garonne #6015. Cette idée consiste à mettre à la disposition des cavaliers randonneurs 4 sites pour accueillir chevaux et cavaliers sur le principe des aires naturelles de camping. Nous avons 4 partenaires qui mettent leurs installations à disposition pour notre projet :

- Domaine du saut du Loup à Miramont de Guyenne,
- Cap Cauderoue à Barbaste,
- Le Moulinat à Moncrabeau,
- Le camping des bastides à Salles (Gavaudun)

L'idée consiste à avoir un enclos clôturé, un local sellerie et une table de pique-nique à notre disposition. Les campings proposant toutes les autres prestations nécessaires aux voyageurs.

Notre projet n'a pas reçu suffisamment de voix pour être retenu : 465

Toutefois, il en ressort que l'ensemble des campings du Lot-et-Garonne sont très favorables à l'accueil des cavaliers et de leurs chevaux. N'hésitez pas à les contacter lors de vos sorties.

Chemins équestres 2020 :

- Chemin équestre du Haut-Agenais
- Chemin équestre Henri IV en Albret
- Chemin équestre Pays du Dropt
- Chemin équestre Pays de Serres
- Route équestre européenne d'Artagnan Voie royale 2019

Avec environ 80 accueils chevaux et cavaliers.

Vous pouvez retrouver tous ces circuits sur le WEB :

- Site du CDTE 47 à la rubrique [Grandes randonnées](#),
- Sur le site du CDT 47 <https://www.tourisme-lotetgaronne.com/> à la rubrique [Sortir Carte interactive équestre](#),

Assemblée générale ordinaire CDTE47 Année 2020

- Sur Géocheval.com ;

Vous pouvez aussi les retrouver sous forme de brochure qui peut être téléchargée sur le site du CRE NA à la rubrique [tourisme](#) ;

Nous disposons de quelques 700 km de chemins de randonnées, avec des gîtes pour vous accueillir, des professions pour vous organiser vos séjours ou vous accompagner. Vous pouvez également les parcourir à votre guise.

Le CDTE47 est à votre disposition pour toutes vos questions concernant ces circuits et peut vous aider pour préparer vos voyages à cheval.

Il ne vous reste plus qu'à vous lancer dans une belle aventure équestre en Lot -et -Garonne, terre d'histoire, de gastronomie et aux paysages bucoliques et parfois sauvages.

Cette année, j'ai pu faire avec quelques cavaliers 2 de ces circuits :

- Le pays de Serres, superbe parcours de 4 jours dans un Lot -et -Garonne inconnu et parfois sauvage, avec du relief, des paysages, des accueils chaleureux, un parcours parfois technique. Un excellent circuit pour la formation des randonneurs et des futur ATE,
- La route d'Artagnan, la voie Royale, 4 jours entre Saint-Front sur Lémance et Layrac, route historique aux paysages très différents entre le Nord et le Sud, et toujours de super accueils.

J'en profite pour remercier tous les hébergeurs, tous les prestataires de service qui nous permettent ainsi de profiter de nos circuits.

Balisages :

Je vous demande à tous de prendre soin de nos chemins équestres en entretenant les tronçons qui sont proches de chez vous : balisages, retirer les lierres et les branches...

Le 26 janvier 2020 a eu lieu au Ranch du Bel Air à Labretonie une session de formation de baliseurs équestres.

Un grand merci à Carole pour avoir accueilli le stage et mis à disposition son installation pour cette session de formation.

Un grand merci également à Philippe Touya formateur FFE qui a animé bénévolement cette formation.

Ce stage nous a permis de former 12 nouveaux baliseurs.

A ce jour, nous comptons 15 baliseurs agréés FFE en Lot-et-Garonne.

Assemblée générale ordinaire CDTE47 Année 2020

Ils n'ont pas chômé, à peine sortis du premier confinement, ils ont balisé le circuit équestre du Pays du Dropt, soit 170 km. Et ce malgré une chaleur caniculaire cet été.

Nous leur exprimons ici tous nos remerciements, un grand bravo à eux

Rallyes 2020 :

Cette année nous n'avons pas pu réaliser tous les rallyes (26) inscrits aux programmes suite à cette pandémie qui nous touche.

Cependant, 4 rallyes ont pu avoir lieu dont le rallye départemental à Lamontjoie, le 6 septembre avec une bonne participation des cavaliers et une excellente organisation opérée par le GRE47.

Les rallyes étaient peu nombreux mais toujours avec une bonne participation des cavaliers.

Merci à tous les organisateurs qui ont su parfaitement gérer les contraintes dues à cette pandémie.

La DUM, document unique de manifestations sur le site de la FFE, simplifie les formalités administratives, je vous conseille son usage. Cependant, seuls les cavaliers licenciés FFE sont couverts par ces mesures. Si vous ouvrez vos rallyes, il vous faut vous en tenir aux dispositifs de l'arrêté préfectoral.

Pour 2021, tous les cavaliers pourront s'inscrire à un rallye via leur page cavalier FFE.

Les non licenciés pour prendre une licence à la journée pour participer à un rallye.

Ci-dessous les obligations pour les organisateurs de rallyes : elles sont signalées par une croix rouge.

Assemblée générale ordinaire CDTE47 Année 2020

Quelles sont les obligations déclaratives ?

| | Manifestation déclarée à la FFE : DUC/DUM | Autres manifestation |
|---|---|---|
| Rassemblements d'équidés | | |
| Déclaration à la DD(cs)PP un mois avant . | ✓ | ✗ Obligation à la charge de l'organisateur |
| Désignation d'un vétérinaire sanitaire | ✓ En renseignant le nom du vétérinaire sanitaire sur la DUC/DUM obligatoirement | ✗ Obligation à la charge de l'organisateur |
| Mise en place un registre d'élevage | ✓ | ✗ Obligation à la charge de l'organisateur |
| Avoir un règlement de la manifestation | ✓ | ✗ Obligation à la charge de l'organisateur |
| Déclarer le lieu de détention à l'IFCE | ✓ Au moment de l'adhésion ou de l'inscription de la manifestation au calendrier (case à cocher) | ✗ Obligation à la charge de l'organisateur |
| Déclaration d'une manifestation sur la voie publique | | |
| Déclaration en Mairie ou en Préfecture selon le cas | ✗ Obligation à la charge de l'organisateur | ✗ Obligation à la charge de l'organisateur |
| Avis de la Fédération | ✓ Les organisateurs adhérents de la FFE dont la manifestation est inscrite au calendrier en sont dispensés | ✗ Obligation à la charge de l'organisateur |

En ce qui concerne l'ouverture des cavaliers non licenciés FFE, chaque organisateur prendra ses responsabilités.

Toutefois, je déconseille d'inscrire des cavaliers qui ne sont pas à jour de leur adhésion à une fédération de tourisme équestre.

Rappel des conditions minimales pour l'organisation d'un rassemblement d'équidés :

« Les prescriptions minimales listées ci-dessous sont à respecter pour la participation des équidés même lorsque l'effectif est inférieur à 15 animaux et qu'ils ne sont pas présentés en vue de leur vente :

- les équidés doivent être régulièrement identifiés (n° SIRE et transpondeur) et accompagnés de leur document d'identification;

Assemblée générale ordinaire CDTE47 Année 2020

- les équidés doivent provenir de lieux de stationnement dûment déclarés à l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation (IFCE) et indemnes de toute maladie réputée contagieuse de l'espèce;
- la vaccination des équidés contre la grippe équine est nécessaire;
- les équidés doivent être en bonne santé, ne doivent présenter aucun signe clinique de maladie et être aptes au transport;
- les conditions d'hébergement et de garde des équidés durant la manifestation doivent respecter les besoins biologiques, physiologiques et comportementaux des animaux;
- la déclaration préalable du lieu de la manifestation doit être effectuée auprès de l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation. Les démarches peuvent être effectuées en ligne sur le lien internet ci-après :

<https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/sanitaire-detention/lieu-de-detention/>

La présence d'un vétérinaire sur place n'est obligatoire qu'en cas de vente d'équidés, exemple une foire,... »

Nous devons afficher clairement notre adhésion au CDTE47 et au tourisme équestre en Lot-et-Garonne, pour les raisons que j'ai expliquées précédemment ; Pour les manifestations qui reçoivent une dotation du CDTE47, la banderole sera obligatoirement mise en évidence lors de la manifestation.

Cheval et différence :

Nous avons aussi été le partenaire de la journée Cheval et différence qui s'est déroulée le 21 septembre à Saint Robert.

Point n°2 : Rapports financiers et quitus

Ce rapport présenté à l'écran, nous est commenté par notre trésorière Dominique Bénet,

Le rapport financier et le compte de l'exercice sont ?

Point n°3 : Budget prévisionnel

Ce rapport présenté à l'écran, nous est commenté par notre trésorière Dominique Bénet,

Le rapport financier et le compte de l'exercice sont ?

Assemblée générale ordinaire CDTE47 Année 2020

Point n°4 : Questions diverses

Le Président

MERIDA SALVADOR

Le Secrétaire

BAGAU GERARD